

ARRÊTÉ n° 2025-PREF-DRCL-329 du 09 décembre 2025

modifiant l'arrêté n° 2025-PREF-DRCL-305 du 17 novembre 2025 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale et compétente pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire

La préfète de l'Essonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment son article L.19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 août 2025 portant nomination de Mme Fabienne BALUSSOU, en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 21 octobre 2025 portant nomination de M. Johann MOUGENOT, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de sous-préfet d'Evry, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-PREF-DCPPAT-BCA-380 du 3 novembre 2025 portant délégation de signature à M. Johann MOUGENOT, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU la circulaire INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'addendum INTA2031715J à l'instruction INTA1830120J relative à la tenue des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 ;

VU l'arrêté n°2023-PREF-DRCL-305 du 17 novembre 2025 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale et compétente pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire ;

VU le courriel du 25 novembre 2025 de la commune de Crosne informant de la démission d'un membre titulaire de la commission de contrôle ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier la composition de la commission de contrôle de la commune de Crosne ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er}: La liste des membres de la commission de contrôle est modifiée comme suit :

Arrondissement d'Evry

Communes de 1000 habitants et dans lesquelles trois listes ont obtenu
Des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement

Composition prévue par le V. de l'article L.19 du code électoral

Commune	Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Deuxième liste	Troisième liste
Crosne	Titulaires : Bernard HUOT Chantal LEMAITRE Gaëtan MAIURI Suppléants : François CHOUVIN Jean-Pierre DANILE	Martine ABITA RICHARD	Patrick VANHILLE

Article 2: La composition des commissions est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 3: Le secrétaire général et le maire de la commune de Crosne sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,


Johann MOUGENOT